

## LITIGES

- Recours exercé par le Cambrai Hockey Club à l'encontre de la décision de la C.S.N. du 16 juin 2016

### Décision de la Chambre Fédérale d'Appel :

La chambre fédérale d'Appel considère le document du 16 juin comme une décision de la CSN.

En conséquence, et conformément au règlement intérieur de la FFH, article 23.3.4, « Délais et formes », elle valide la décision du Président de la chambre des litiges.

La Chambre confirme l'irrecevabilité du recours formulé le 8 juillet.